

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

47,8 % de surmortalité lors de la dernière vague de chaleur : la Province de Luxembourg lance un service d'appels de vigilance pour les personnes les plus vulnérables

Bastogne, le 09/07/26

À l'initiative de Coralie BONNET, Présidente du Collège provincial en charge de la Sécurité civile, et de Stephan DE MUL, Député provincial en charge de la Santé, la Province de Luxembourg met en place un nouveau service d'appels de vigilance destiné à protéger les personnes les plus vulnérables lors des épisodes de fortes chaleurs.

Cette initiative intervient alors que les données préliminaires du **Risk Management Group (RMG)**, relayées hier par Sciensano, mettent en évidence l'impact dramatique de la dernière vague de chaleur. Entre le 18 juin et le 1^{er} juillet 2026, la Belgique a enregistré une **surmortalité de 47,8 %**, soit **1.747 décès supplémentaires**, avec une situation particulièrement préoccupante en Wallonie. Ces chiffres rappellent que les fortes chaleurs constituent désormais un véritable enjeu de santé publique et qu'elles touchent en priorité les personnes âgées, fragiles ou isolées.

UN SIMPLE APPEL PEUT FAIRE TOUTE LA DIFFÉRENCE

Pour renforcer la prévention et lutter contre l'isolement, la Province de Luxembourg, via la **Fondation d'utilité publique APS** et son call center, met en place un service de suivi téléphonique spécialement activé lors des épisodes de fortes chaleurs.

Dès l'activation de la **phase 2 (avertissement)** du Plan fédéral fortes chaleurs et pics d'ozone, les opérateurs du call center contacteront les personnes inscrites afin de :

- prendre régulièrement de leurs nouvelles ;
- vérifier qu'elles vont bien et qu'elles ne présentent pas de signes de détresse liés à la chaleur ;
- rappeler les principaux gestes de prévention : boire régulièrement, maintenir son logement au frais, éviter les sorties durant les heures les plus chaudes, se rafraîchir plusieurs fois par jour et demander de l'aide si nécessaire ;
- identifier rapidement toute situation préoccupante nécessitant une intervention.

En cas d'absence répétée de réponse ou de situation inquiétante, une procédure d'alerte sera déclenchée afin de prévenir une personne de confiance, les services sociaux compétents ou, si la situation l'exige, les services de secours.

Au-delà de son aspect sanitaire, ce dispositif vise également à maintenir un lien humain avec des personnes dont l'isolement peut être accentué durant les périodes de canicule.

UN SERVICE GRATUIT, CONFIDENTIEL ET BASÉ SUR LE VOLONTARIAT

Le dispositif est entièrement gratuit et repose sur une inscription volontaire.

Il s'adresse notamment :

- aux personnes de 65 ans et plus, en particulier lorsqu'elles vivent seules ;
- aux personnes en situation de handicap ou de dépendance ;
- aux personnes souffrant de maladies chroniques ;
- aux personnes en situation d'isolement social.

L'inscription peut être réalisée par la personne concernée elle-même, un membre de sa famille, un proche ou encore un professionnel de la santé ou de l'accompagnement (médecin généraliste, infirmier, CPAS, service d'aide à domicile...).

UNE MOBILISATION DE TOUT LE TERRITOIRE

Parce que ce service repose exclusivement sur le volontariat, son efficacité dépend directement du nombre de personnes qui en auront connaissance.

La Province de Luxembourg lance donc un appel à l'ensemble des acteurs de proximité afin qu'ils relaient largement cette initiative : les médias, les communes, les CPAS, les médecins généralistes, les pharmaciens, les infirmiers et infirmières à domicile, les mutuelles, les services d'aide aux familles, les maisons de repos, les associations et l'ensemble des professionnels de terrain.

L'objectif est simple : permettre au call center provincial de disposer des coordonnées des personnes qui souhaitent bénéficier de ce suivi afin de pouvoir les contacter régulièrement dès que les autorités sanitaires déclenchent une période de vigilance renforcée.

Vous connaissez une personne âgée, isolée, malade, en situation de handicap ou particulièrement sensible aux fortes chaleurs ? **Encouragez-la à s'inscrire ou effectuez la démarche avec elle, avec son accord.**

Chaque inscription peut contribuer à prévenir une situation de détresse. Un simple appel téléphonique peut rassurer, rompre l'isolement et, dans certains cas, sauver une vie.

UNE PROVINCE QUI AGIT FACE AUX DÉFIS

À travers ce nouveau dispositif, la Province de Luxembourg confirme sa volonté de développer des actions concrètes pour protéger les citoyens les plus fragiles face aux conséquences du changement climatique.

« Les chiffres publiés aujourd'hui par Sciensano sont un signal d'alerte. Derrière les statistiques, ce sont des femmes et des hommes, souvent âgés, fragiles ou isolés, qui paient le plus lourd tribut aux épisodes de fortes chaleurs. Nous ne pouvons pas empêcher les canicules à court terme, mais nous pouvons agir pour que personne ne soit oublié. Ce nouveau service d'appels de vigilance est une réponse simple, humaine et concrète. Pour qu'il soit pleinement efficace, nous avons besoin de la mobilisation de tous : les Communes, les CPAS, les professionnels de la santé, les associations, les médias, les familles et les citoyens. Ensemble, faisons connaître ce dispositif afin que chaque personne vulnérable qui le souhaite puisse bénéficier de ce lien précieux lorsque les températures deviennent dangereuses. »

Le lancement de ce dispositif a été concerté avec les services du **Gouverneur de la Province de Luxembourg** ainsi qu'avec des représentants des médecins généralistes, afin de proposer une réponse coordonnée et adaptée aux risques sanitaires liés aux épisodes de canicule.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions sont ouvertes dès à présent.

Numéro dédié : 084/320 972 (Service gratuit, accessible 7j/7, 24h/24)

Les appels de vigilance seront automatiquement déclenchés dès l'activation de la phase 2 du Plan fédéral fortes chaleurs et pics d'ozone et se poursuivront pendant toute la durée de l'épisode*.

La Province de Luxembourg invite chacune et chacun à faire preuve de solidarité et de vigilance lors des épisodes de canicule.

Pour rappel, ce plan comprend **trois phases :*

Phase 1 : phase de vigilance

La phase de vigilance débute chaque année le 15 mai et se termine le 30 septembre.

Phase 2 : phase d'avertissement

Cette phase est enclenchée lorsqu'un critère de température est dépassé. Les entités fédérées disposent chacune d'un plan d'action forte chaleur et sont responsables de la mise en œuvre de ce plan.

Phase 3 : phase d'alerte

Lorsque des valeurs critiques de température et d'ozone sont mesurées, le RMG présidé par le SPF Santé publique peut décider d'activer la phase d'alerte.

CONTACTS PRESSE :

Coralie BONNET, Députée Présidente du Collège provincial, en charge de la Sécurité civile

- Tel : +32 (0)498 05 57 07
- E-mail : c.bonnet@province.luxembourg.be

Stephan DE MUL, Député provincial en charge de la Santé

- Tel : +32 (0)498 31 65 15
- E-mail : s.demul@province.luxembourg.be